La coordination de parcours 2022

Fiche technique

Secteurs
Social et Médico-social

Public
Professionnels occupant ou ayant vocation à occuper une fonction de coordination, responsables d'établissements désireux de mettre en place cette fonction et personnels de l'Education nationale (2/3 & 1/3) dans le cadre des DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-éducatif, autrement dit un fonctionnement en dispositif IME /SESSAD auxquels peuvent être associés des personnels intervenant en DITEP). Cette formation s'adresse aux personnels des établissements privés (OPCO Santé), publics (ANFH) et de l'Education Nationale.

Durée
2 jours

Organisme de formation
➲ ERTS Olivet

Date limite d'inscription
25/02/2022

Coût
Les frais pédagogiques seront pris en charge. Les frais annexes (déplacements et salaires restent à la charge des établissements)

Lieux & dates

➲ **Groupe 1**
ATTENTION LES PREINSCRIPTIONS S'EFFECTUENT UNIQUEMENT VIA LE LIEN GOOGLE INDIQUE DANS LA PARTIE CONTEXTE : TOUTE PREINSCRIPTION ENREGISTREE ICI NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

Contexte

ATTENTION : les inscriptions sont bloquées sur cette Plateforme. Vous trouverez les dates, les lieux par le biais du lien ci-dessous :
https ://forms.gle/fPnVg8Fng1t6nRcbA
(Attention, date limite des inscriptions : 25/02/2022)

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS, en lien avec l'IEN ASH (Inspection de l'Education Nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves porteurs de handicaps) 3 thématiques de formations spécifiques ont été retenues. Ces 3 formations concernent uniquement les professionnels des DAME (IME/SESSAD), auxquels peuvent être associés les personnels intervenant en DITEP. Chaque session de formation sera ouverte à l'ensemble des DAME (ou futur DAME), de façon à maintenir la dynamique départementale, d'harmoniser les pratiques et de construire une culture commune et en lien avec des représentants de l'Education soit 2 à 3 établissements par département et 4 places seront ouvertes aux partenaires de l'EN sur ce même territoire. Les 3 thématiques retenues sont les suivantes : la coordination de parcours ; l'approche positive du public en situation de handicap et les compétences psycho-sociales. Ces thématiques seront complétées par une formation plus généraliste sur l'Ecole inclusive.

Problématique :

Depuis la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et qui impose aux professionnels de mettre en place un projet personnalisé, les établissements doivent structurer le parcours des personnes qu'ils accompagnent : individualisation de l'accompagnement (projet individuel, contrat de séjour) et prise en compte de son avis sur la qualité des prestations délivrées et leur adéquation avec leurs besoins (enquête de satisfaction et Conseil à la Vie Sociale).

La loi HSPT, avec son approche territoriale de la santé et de l'action médico-sociale, ; le rapport Piveteau avec l'obligation de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap ; la loi santé de 2016 visant à faciliter le partage d'informations entre les champs médicaux et sociaux et d'éviter les ruptures de prise en charge des personnes ; le décret de juillet 2016 sur la création des plateformes d'appui à la gestion des parcours complexe… sont autant de textes qui convergent pour imposer aux établissements de coordonner et de maîtriser les parcours des personnes qu'ils accompagnent.

Objectifs

➲ Connaître et comprendre les orientations des politiques publiques en matière d'accompagnement, notamment des enfants en situation de handicap

➲ Comprendre l'impact de ces orientations sur les organisations, les paradigmes d'intervention et les positionnements professionnels des différents intervenants

Interlocuteur Opco Santé
Karine Duval
karine.duval@opco-sante.fr
02 38 42 28 31

Interlocuteur OF
fcdeveloppement@erts-olivet.org
02 38 69 96 16

- Situer la fonction de coordination au sein de ces enjeux
- Identifier le rôle et les missions du référent de parcours/coordonnateur de parcours dans un contexte de travail en réseau et en partenariat

Prérequis

Public : Professionnels occupant ou ayant vocation à occuper une fonction de coordination, responsables d'établissements désireux de mettre en place cette fonction et personnels de l'Education nationale (2/3 & 1/3) dans le cadre des DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-éducatif, autrement dit un fonctionnement en dispositif IME /SESSAD auxquels peuvent être associés des personnels intervenant en DITEP).

Durée et rythme : 2 journées

Nombre de participants : 16 participants maximum par groupe (professionnels des DAME et DITEP et de l'Education Nationale (soit 8 + 4 + 4 EN)

ATTENTION LES INSCRIPTIONS POUR CETTE ACTION SE FERONT VIA UN LIEN GOOGLE et non sur cette plateforme

Contenu

JOUR 1 : La fonction de coordination de parcours au sein de la « transition ambulatoire » du médico-social.

- Les enjeux de l'inclusion et du pouvoir d'agir des personnes accompagnées
- L'impact des politiques inclusives – La notion de parcours – Pouvoir d'agir et auto détermination – repères historiques et législatifs
- La transformation de l'offre médico-sociale : de l'établissement au dispositif – DAME et DITEP et panorama – Impacts sur les pratiques

JOUR 2 : La mission de coordination de parcours dans ce contexte -Les rôle et les missions du coordinateur au sein d'un travail en réseau

- Définition, missions, repères positionnement du coordinateur de parcours – recommandations HAS et Guide d'appui DGCS
- Rôle, tâches et compétences attendues du coordinateur : quels changements ? quelles adaptations ?